

je prétends qu'au lieu de faire cela il aurait dû garder le contrôle de ces terres, et les céder aux colons de bonne foi, en les soumettant à une hypothèque de tant par acre, permettant ainsi à ceux qui le voudraient d'acquérir ces terres et de les cultiver. Mais au lieu de cela, qu'est-ce qui attend aujourd'hui celui qui va au Nord-Ouest ? Il voit une section et désire l'acquérir ; mais on lui dit qu'elle appartient à une compagnie de colonisation. Il voit une autre section qu'il est disposé à prendre ; mais on lui dit qu'elle appartient à la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique. Il jette les yeux sur une troisième section, et on lui dit qu'elle appartient à la compagnie de la Baie d'Hudson. Il voit une quatrième section, mais on lui dit qu'il ne peut l'obtenir parce qu'elle a été vendue depuis plusieurs années à un spéculateur. Il traverse alors la frontière et s'établit dans le Dakota-nord, où il peut acquérir n'importe quelle section pour s'y fixer. L'abominable politique du gouvernement relativement au Nord-Ouest a fait le malheur de cette contrée.

M. WALLACE : L'honorable député ne sait-il pas que toutes les sections paires des terres de colonisation et de toutes les autres terres sont ouvertes aux établissements d'homestead et de préemption, et ne peuvent être achetées par aucun particulier ?

M. McMULLEN : Je sais que certaines parties de cette contrée sont tenues en réserve pour les fins de préemption, mais il y en a d'autres où vous ne pouvez acquérir aucun terrain. Si le ministre de l'intérieur était présent, il serait forcé de reconnaître que même les compagnies qui exploitent des ranches ont chassé les gens et démoli leurs maisons. J'avoue que je n'ai pas spéculé sur les terres du Nord-Ouest, sans quoi je serais peut-être aussi bien renseigné que l'honorable député. C'est là une des choses à déplorer en ce qui concerne les territoires du Nord-Ouest.

Je ne veux pas faire allusion davantage à mon honorable ami qui vient de reprendre son siège. Je le félicite de son premier discours, qui a été passablement bon, quoiqu'il n'ait fait que répéter les arguments surannés que nous entendons débiter depuis plusieurs années. S'il a le plaisir et le privilège de continuer à faire partie de cette chambre, j'espère qu'il essaiera de se mettre au niveau des questions que l'on discute aujourd'hui dans le pays, au lieu d'aller chercher ses arguments aussi loin dans l'histoire qu'il l'a fait ce soir.

Mon honorable ami le ministre des finances a parlé dans son discours de la réduction de l'intérêt. Il nous a dit qu'en quatre ans l'intérêt sur la dette publique avait été réduit de \$400,000, et il s'est en quelque sorte attribué le mérite de cette réduction. Nous savons tous cependant que cette réduction a eu lieu parce que les emprunts que nous avons contractés à Londres et qui portaient un intérêt élevé, sont devenus échus, et que le taux d'intérêt auquel on a emprunté depuis quelques années a été moindre qu'auparavant. Voilà la cause de la réduction, mais elle n'est pas le résultat des efforts du ministre des finances. Cette réduction aurait eu lieu, peu importe quelle sorte d'homme nous aurions eu à sa place, ou quelque stupide qu'il eût pu être, pourvu qu'il eût laissé fonctionner notre rouage financier. A mesure que de vieux emprunts portant un taux d'intérêt élevé deviendront échus et seront remplacés par d'autres contractés à un moindre taux, le

M. McMULLEN.

taux de l'intérêt baissera, et n'importe quel enfant sait cela. Le ministre des finances nous a dit au sujet de l'intérêt brut qu'en 1889, il était de 3-40 pour 100 ; en 1890, de 3-35 pour 100 ; et en 1891, de 2-98 pour 100. Il nous a ensuite donné l'intérêt par tête. En 1887-88, a-t-il dit, il était de \$1.96, et en 1891, de \$1.76. Cette réduction doit être attribuée également à la cause que j'ai mentionnée au sujet du montant brut de l'intérêt, car si le taux de l'intérêt baisse, le montant brut par tête doit nécessairement diminuer. Le ministre des finances ne nous rend cependant pas justice sur ce point, car il prend l'année 1888 et il nous donne l'intérêt par tête de cette année basé sur le vieux recensement, tandis qu'il nous donne l'intérêt par tête de 1891, basé sur le nouveau recensement, et par conséquent, de cette manière, il arrive à une réduction un peu plus forte que s'il avait suivi l'autre mode.

Le ministre des finances nous a encore dit l'an dernier que les dépôts aux caisses d'épargne avaient diminué de \$1,943,892. Nous nous rappelons M. l'Orateur, le temps où les honorables membres de la droite répétaient hautement dans cette chambre, que l'augmentation des dépôts aux caisses d'épargne du gouvernement étaient une preuve de prospérité.

Ils faisaient remarquer chaque année que si quelque chose prouvait par-dessus tout d'une manière positive l'amélioration de la condition financière du pays, c'était l'augmentation des sommes déposées aux caisses d'épargne. Ça été là leur principal argument pendant plusieurs années. Nous ne l'avons pas entendu de la bouche du ministre des finances cette année, mais il s'est rabattu sur les autres banques et nous a dit que si l'argent n'est pas dans les caisses d'épargne il est dans les autres banques du pays. Il semblerait, d'après la déclaration du ministre des finances, que le peuple commence à perdre un peu confiance dans la responsabilité du gouvernement de notre pays. Il commence à croire qu'après tout, les banques chartées du pays sont plus sûres. Il a eu connaissance des révélations qui ont été faites dans cette chambre pendant la dernière session, des vols qui ont été commis, et des preuves de corruption qui ont été mises au jour, c'est pourquoi j'ose dire que beaucoup de gens commencent à croire que leurs petites économies ne sont pas tout à fait en sûreté dans les caisses d'épargne du gouvernement et, comme résultat, l'an dernier, ils ont retiré \$1,900,000 qui était sous la garde du gouvernement, craignant peut-être de perdre le peu qu'ils avaient, si les honorables ministres, par quelque moyen détourné, plongeaient un peu plus la main dans le coffre public.

Après nous avoir donné quelques chiffres au sujet de l'exportation de nos produits agricoles, le ministre des finances a abordé la question d'un traité de réciprocité. Je considère que cette partie du discours prononcé hier soir par l'honorable ministre a été la plus importante. Il a dit en premier lieu :

En conférence avec M. Blaine la délégation canadienne proposa, comme base de négociations, le traité de réciprocité de 1854 avec les modifications rendues nécessaires par la condition actuelle des deux pays.

Il fit cette proposition, et, comme je l'ai déjà dit, pendant qu'il faisait cette proposition à Washington, ses partisans déclaraient aux cultivateurs canadiens que cela les ruinerait. Il a ajouté :

M. Blaine répondit qu'un traité pour l'échange des produits naturels seulement n'avait pas en lui les éléments essentiels de la réciprocité.